

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Sandrine CHAREYRE et Monsieur Hervé SAULIGNAC, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de PRIVAS lors de la Commission Permanente et de la Décision Modificative n°3 du 5 décembre 2016 :

277 499 € en faveur des communes du canton au titre du fonds de solidarité 2016, répartis de la façon suivante :

- **Ajoux** : 4 092 €
- **Alissas** : 18 181 €
- **Chomérac** : 25 051 €
- **Coux** : 46 941 €
- **Creysseilles** : 15 000 €
- **Flaviac** : 36 920 €
- **Gourdon** : 9 880 €
- **Lyas** : 7 710 €
- **Pourchères** : 7 048 €
- **Pranles** : 16 896 €
- **Privas** : 53 780 €
- **Rochessauve** : 10 000 €
- **Saint-Priest** : 15 000 €
- **Veyras** : 11 000 €

1 000 € au profit d'une auto-école du canton dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement de 2 jeunes, porteurs d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales,

1 000 € en faveur de la MJC Privas, au titre du dispositif fonds d'actions citoyenne,

11 528,50 € en faveur de la commune de Privas et de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens,

7 980 € de 9 associations sportives du canton, au titre de l'aide en faveur des espoirs départementaux,

5 900 € en faveur de 5 associations et de la commune de Privas, dans le cadre du Fonds d'encouragement aux initiatives locales.

324 € en faveur du collège Bernard de Ventadour au titre des subventions en faveur des foyers socio-éducatifs,

6 003 € en faveur des collèges Bernard de Ventadour et Sacré Cœur et des écoles primaires d'Alissas, Chomérac, Coux, Privas et Veyras, au titre de l'aide au fonctionnement des associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS, l'UGSEL et l'USEP.

3 400 € en faveur de l'association « Assolidafrica 07 » à Chomérac, au titre du règlement des interventions humanitaires en faveur de l'Afrique,

518 € en faveur du Groupement des Parents Indépendants de Privas - Centre Ardèche, au titre de l'aide en faveur des associations et fédérations de parents d'élèves,

572 € en faveur d'un habitant du canton au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation pour des échanges amiables de parcelles forestières,

5 000 € en faveur de l'association Rézonance à Privas, au titre du dispositif Actions Expérimentales jeunesse,

435 € versés à la fédération d'accueil d'enfants en milieu rural de Privas dans le cadre de l'aide au fonctionnement des colonies et camps de vacances accueillant des enfants ardéchois,

838,42 € en faveur des crèches crescendo et Marmobiles de Privas au titre de la participation aux frais de garde des enfants de moins de 6 ans,

1 240 € répartis en faveur de 8 associations du canton, au titre de l'aide forfaitaire accordée aux clubs et associations de 3^{ème} âge,

6 000 € en faveur de l'ADAPEI Privas et de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, au titre des actions réalisées dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie 2016,

1 500 € en faveur du Centre social de Privas, au titre de l'aide aux vacances pour l'accompagnement de 15 familles et 25 enfants,

32 161 € en faveur de la commune de Privas, au titre de l'aide aux entreprises agroalimentaires pour la réalisation d'un programme d'investissement visant la modernisation de son abattoir.